

Ecoles des frères

Il a été procédé à la
nomination de ^{plé}
provisoire pour Lyon et autres communes

LYON, le 25 juin 1850.

P.C

Messieurs,

Vous êtes invité à vous rendre, sans faute, à une réunion qui aura lieu le mardi, 2 juillet, à 6 heures trois quarts du soir, dans un des salons de l'Archevêché.

Cette réunion a pour objet de se concerter sur des mesures à prendre dans l'intérêt des Ecoles primaires dirigées par les Frères de la Doctrine chrétienne. N'oubliez pas que nous avons besoin de votre concours pour une œuvre de zèle qui, aujourd'hui plus que jamais, doit être l'objet de la plus vive sollicitude de la part de tous ceux qui, comme vous, Monsieur, ont compris la triste situation de notre patrie.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée,

DE SERRES, Chan. Vic.-Gén.



Nomination de son plé provisoire
M. Verce, Charrier
Albertin
Duquarre

1^{re} réunion chez M. Verce

Vendredi 7 h. soir

Paris, le 22 juin 1868

2. Lundi 9 juillet 7. soir

Tous êtes invités à vous rendre, sans faute, à une réunion qui aura lieu le mardi, 2 juillet, à 8 heures trois quarts du soir, dans un des salons de l'Archives.
Celle réunion a pour objet de se concerter sur des mesures à prendre dans l'intérêt des Ecoles primaires dirigées par les Frères de la Doctrine chrétienne. N'oubliez pas que nous avons besoin de votre concours pour une œuvre de ce genre, aujourd'hui plus que jamais, doit être l'objet de la plus vive sollicitude de la part de tous ceux qui, comme vous, Messieurs, ont compris la triste situation de notre pays.

Agitez, Messieurs, l'assurance de ma considération

distingnée

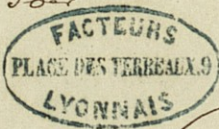


DE SERRIS, Coadj. Min. Gén.

543



mardi,
6 3/4 Soir



A Monsieur,

Monsieur Charrier pour homme,
place J. Laurent, N. 4.
A Lyon

